

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DES RELATIONS SOCIALES,  
DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

#### **Arrêté du 16 septembre 2008 nommant un membre du Conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz**

NOR : M TSA0830961A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité,  
Vu le décret n° 74 355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des Instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4 ;  
Vu l'arrêté du 2 août 2006, portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz ;  
Vu la lettre de M. Gros (Dominique), maire de Metz, en date du 16 juin 2008 ;  
Sur proposition du directeur de l'administration générale du personnel et du budget et du directeur général de l'action sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée, jusqu'au renouvellement du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Metz, membre du conseil d'administration au titre des personnalités désignées par le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité :

Mme Bori (Danielle), adjointe au maire de Metz en charge de l'enseignement, en remplacement de Mme Genet (Christine).

#### Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Fait à Paris, le 16 septembre 2008.

Pour le ministre du travail, des relations sociales,  
de la famille et de la solidarité :

*La sous-directrice des personnes handicapées,*

P. TISSERAND